République Française Département de l'Aube Arrondissement de TROYES Commune de LANDREVILLE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Commune de LANDREVILLE

Date de la convocation : 27 octobre 2023

Date d'affichage: -

SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept novembre deux mil vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le 27 octobre 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

Présents: Didier THIEBAUT - Maire

Jean-Philippe LOUIS-THIVET - Véronique JOLLY, Adjoints

Michel BERGER - Roger PHILBERT - Anne PETITEAUX - Benjamin COUTURIER - Jean-François PEPIN - Clément ROBERT

Absente : Alizée VANUXEEM

Le quorum (plus de la moitié des 10 Membres), atteint, la séance est ouverte

Ordre du jour :

- TRAVAUX EN COURS
- DEMANDE DE SUBVENTIONS TRAVAUX EGLISE ET ASSOMPTION DE MARIE 3EME TRANCHE
- DEMANDE DE SUBVENTIONS RESTAURATION ET CONSERVATION RETABLES DE BOUCHARDON
- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE DE LANDREVILLE A REGIE DU SDDEA
- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES
- INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire propose aux Conseillers Municipaux de délibérer sur les sujets mis à l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JUILLET 2023

Approuvé à l'unanimité des Membres présents et représentés.

DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

M. Jean-François PEPIN été élu secrétaire de séance.

I. TRAVAUX EN COURS

• Chemin le Joncheret

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal la situation quant à l'installation soit d'un puisard, soit la création d'un bassin dans un terrain situé en bas du chemin afin de gérer les coulés d'eaux.

Avec conseil de Monsieur VIARDOT Anthony, une étude est en cours pour tester l'imperméabilité du terrain et pour évaluer la surface possible pour la création d'un bassin. Il est à noter que des autorisations spécifiques sont à prévoir.

Travaux Voiries communales

Certains travaux sont en attente au vu des conditions climatiques, la réfection du chemin du fond de vaux est reportée au printemps.

• Ecluse double Route de Ville-sur-Arce

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la mise en place d'une écluse double et panneaux de signalisation depuis le 02 novembre 2023. Il s'agit d'une installation provisoire pour un mois, une réflexion résultera de cet essai notamment pour définir l'aménagement final du rétrécissement, le nombre de dos d'âne et l'emplacement des panneaux de signalisation.

Panneau d'affichage

La commande est effectuée, son installation sera à définir prochainement.

Vérification ponctuelle des défibrillateurs

Le technicien de CARDIO COURSE est intervenu fin octobre pour la maintenance des défibrillateurs communaux. Il a été constaté que le défibrillateur de la Maison des Associations était ouvert avec des pièces manquantes à l'intérieur. Les membres du conseil municipal demande aux associations et aux particuliers empruntant les lieux de veiller à ce que l'usage des défibrillateurs ne se fasse qu'en cas de nécessité.

Vérification annuelle des installations électriques des bâtiments communaux

L'entreprise VERITECH est intervenue lundi dernier en raison d'un délai de prévenance dépassé pour la rupture du contrat. CONFORMITEC interviendra pour l'an prochain.

Maison des Associations

Monsieur Jean-Philippe LOUIS-THIVET, 1er Adjoint, veille à l'installation de robinets thermostatiques.

Rue de l'Etang et de derrière l'Eglise

Pour donner suite à l'entretien avec le Maître d'œuvre Monsieur VIARDOT Anthony, Monsieur le Maire expose au conseil municipal la réception d'un devis pour travaux complémentaires concernant Rue de l'Etang. Il est nécessaire de l'intégrer dans une délibération pour régulariser le marché initial. En parallèle, l'entreprise MITHIEUX accepte de reprendre les travaux engagés avec l'entreprise REAUT, cependant avec une réactualisation des prix d'intervention, le devis présenté s'élève au montant de 129 829 € HT, incluant les pierres déjà commandées et réceptionnées par l'entreprise Alexandre REAUT.

20231107001 - TRAVAUX REQUALIFICATION ET MISE EN ACCESSIBILITE RUE DE L'ETANG – AVENANT DU MARCHE PUBLIC

APRES avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le code de la commande publique,

VU le marché conclu avec l'entreprise REAUT en application de la délibération 20230207004 du conseil municipal le 07 février 2023 relative à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération de Requalification et mise en accessibilité Rue de Derrière l'Eglise et Rue de l'Etang,

VU la déclaration de sous-traitance effectué par l'entreprise REAUT le 02 mai 2023 avec l'Entreprise COLAS.

VU les conclusions de la commission d'appel d'offres du 18 octobre 2023.

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

Vote Pour	Contre	Abstention	
9	0	0	

DECIDE de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise COLAS dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de :

Attributaire: Entreprise COLAS France (sous-traitant) adresse 19 Rue de la Douane, CS 80096, 10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC Avenant pour travaux supplémentaire: + 5520,00 € HT

AUTORISE Monsieur le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

20231107002 – TRAVAUX REQUALIFICATION ET MISE EN ACCESSIBILITE RUE DE DERRIÈRE L'EGLISE – AVENANT DU MARCHE PUBLIC

APRES avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le code de la commande publique,

VU le marché conclu avec l'entreprise REAUT en application de la délibération 20230207004 du conseil municipal le 07 février 2023 relative à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération de Requalification et mise en accessibilité Rue de Derrière l'Eglise et Rue de l'Etang,

Considérant la situation de redressement judiciaire de l'entreprise Alexandre REAUT ne permettant plus d'exercer le chantier,

VU la proposition de reprise de chantiers par MITHIEUX - DOSSOT FRERES

VU les conclusions de la commission d'appel d'offres du 18 octobre 2023.

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

Vote Pour	Contre	Abstention	
9	0	0	

DECIDE de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'Entreprise MITHIEUX ZI de Fontaine Baron, 10400 Nogentsur-Seine – Entreprise DOSSOT FRERES 17 Rue Pilori 10260 Virey-sous-Bar dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de :

Attributaire: Entreprise MITHIEUX ZI de Fontaine Baron, 10400 Nogent-sur-Seine – Entreprise DOSSOT FRERES 17 Rue Pilori 10260 Virey-sous-Bar.

Marché initial du marché concernant Rue de derrière l'Eglise : 127 322,40 €HT

Avenant: + 2 513,90 € HT

Nouveau montant du marché : 129 836,30 € HT

AUTORISE Monsieur le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

II. DEMANDE DE SUBVENTIONS TRAVAUX EGLISE ET ASSOMPTION DE MARIE 3EME TRANCHE

20231107003 – Demande de subventions - Restauration de l'église et Assomption de Marie 3ème Tranche

Considérant la délibération du 26 juillet 2021 décidant les travaux de restauration de l'Eglise de l'Assomption de Marie (classée Monument Historique le 09 octobre 1989) tranche 3 confiés au Cabinet Daniel JUVENNELLE, Architecte à Bar-sur-Seine,

Suivant l'analyse présentée par le Maître d'œuvre à la suite de la publication du marché 10-39 du 15 mai 2023 et 10-39-1 du 14 août 2023, <u>Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents</u>,

Vote Pour	Contre	Abstention	
9	0	0	

DECIDE d'attribuer les lots aux Entreprises tels que mentionnés ci-dessous et AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés suivants :

Nº des lots	Désignation des lots	Estimations € HT
1	MACONNERIE - PDT	286 141,00
2	MENUISERIE BOIS - MOBILIER	230 622,00
3	VITRAUX	30 650,32
4	DECORS PEINTS	160 100,00
5	ELECTRICITE - LUSTRERIE	18 670,00
6	SERRURER:E - FERRONNERIE	9 580,00
BE	TOTAL	735 763,32

Entreprise mieux disante	Offre de base H.T.	Variante obligatoire	PSE 1	PSE 2	PSE 3	Total retenu H.T.
CHATIGNOUX	190 000,00 €	so	33 000,00 €	so	so	223 000,00 €
DARDE	31 228,00 €	49 298,00 €	57.036,00 €	66 721,00 €	19 809,00 €	167 056,00 €
MANUFACTURE VINCENT PETIT	34 975,00 €	so	so	so	so	34 975,00 €
ORPIMENTO	188 782,00 €	23-805,00 €	so	so	so	188 782,00 €
DL'Electricité	27 526,65 €	so	so	so	so	27 526,65 €
Absence d'offre			1021131			
TOTAUX	472 511,65 €	49 298,00 €	33 000,00 €	66 721,00 €	19 809,00 €	641 339,65 €

pour un montant de 641 339.65 € H.T. – 769 407.58 € TTC suivant l'estimation du Cabinet Daniel JUVENELLE Architecte, à Bar sur Seine, et à ce titre : CHARGE Monsieur le Maire de faire les demandes nécessaires auprès de

- DRAC du Grand Est
- Région Grand Est
- Conseil Départemental de l'Aube

pour obtenir un maximum de subventions pour le financement de ces travaux.

APPROUVE le plan de financement annexé et DIT que ces travaux seront inscrits au budget primitif 2024.

DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'attribution des aides sollicitées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

III. DEMANDE DE SUBVENTIONS RESTAURATION ET CONSERVATION RETABLES DE BOUCHARDON

20231107004 – Conservation - restauration des Retables de Bouchardon de l'Eglise de l'Assomption – Demandes de subventions

Conformément aux termes de la délibération du 22 octobre 2022 décidant les travaux de conservation - restauration des trois Retables de Bouchardon de l'Eglise de l'Assomption (classée Monument Historique le 09 octobre 1989) suivant l'estimation de Madame Irène BORDEREAU Restauration d'œuvres sculptées, 55000 BAR LE DUC, Considérant l'étude complète et le chiffrage recus le 19 septembre 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés.

Vote Pour	Contre	Abstention	
9	0	0	

REITERE sa volonté de poursuivre lesdits travaux de conservation - restauration des trois Retables de Bouchardon de l'Eglise de l'Assomption

 pour un montant de 203 560,00 € H.T. – 244 272,00 € TTC suivant l'estimation par Irène BORDEREAU Restauration d'œuvres sculptées, 55000 BAR LE DUC, et à ce titre

CHARGE Monsieur le Maire de faire les demandes nécessaires auprès de

- DRAC du Grand Est
- Région Grand Est
- Conseil Départemental de l'Aube

pour obtenir un maximum de subventions pour le financement de ces travaux.

APPROUVE le plan de financement annexé et DIT que ces travaux seront inscrits au budget primitif 2024.

DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'attribution des aides sollicitées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire notifie qu'un rendez vous aura lieu le 14 novembre avec deux représentantes de la Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est afin de préciser les demandes de subvention.

IV. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE DE LANDREVILLE A REGIE DU SDDEA

20231107005- Convention de mise à disposition du domaine privé de la commune de Landreville à la Régie du SDDEA

Considérant le projet d'utiliser une partie de la parcelle cadastrée **ZE 069** d'une surface de 1100 m² environ à des fins de stockage de matériaux inertes « neufs » ou issus de chantier dans le cadre et nécessaire à la réalisation des activités de La Régie du SDDEA,

Considérant la convention s'y rapportant,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Vote Pour	Contre	Abstention
9	0	0

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes établie entre La Régie du SDDEA et la Commune de LANDREVILLE et tous documents se rapportant à cette décision.

V. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

Commission des Fêtes

L'achat des sapins se fera de nouveau auprès de la ferme RAZUREL de SAINT-LEGER-PRES -TROYES, il n'y aura pas de proposition de commande aux habitants, uniquement pour les commerces et associations Landrevilloises.

L'installation des sapins se déroulera le jeudi 23 novembre avec Fabiola et Guillaume, une invitation est envoyée pour la pose des décorations le samedi 25 novembre 2023 à partir de 09h00.

Une distribution de chocolats de Noël pour les enfants du RPI Landreville, Loches, Viviers aura lieu date à définir et sera financée par l'ensemble des associations de Landreville.

Concernant les décorations lumineuses, guirlandes et luminaires de Noël, il est proposé aux membres du conseil municipal de réduire les coûts : ne pas louer de nacelle et éclairer le village qu'aux endroits fréquentés et Grande Rue.

Monsieur Clément ROBERT propose d'aider à l'installation des guirlandes avec son MANITOU le mardi 21 novembre avec Guillaume et Fabiola.

Landreville Infos

Impression du numéro 41, une publication se fera sur Facebook et sur Maelis.

Le site internet de la commune étant en état peu fonctionnel, un devis est validé à l'unanime des conseillers municipaux pour la refonte du site web.

Commissions communales

Considérant la démission de Madame DEGOUT Delphine, représentante d la commission d'appel d'offre, il est nécessaire que réactualiser les délégataires.

La Commission d'appel d'offre est composée à ce jour comme suit :

Membres titulaires:

Jean-Philippe LOUIS-THIVET

Véronique JOLLY

Roger PHILBERT

Membres suppléants :

Michel BERGER

- Alizée VANUXEEM

- Clément ROBERT

VI. INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Distribution tract de l'Eco Tri

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la permanence qui se tiendra vendredi 10 novembre à partir de 18h00 à la Mairie avec un représentant de la Communauté de Communes, de Suez et un membre du Conseil Municipal.

Renouvellement de la convention de prestations intégrées

20231107006— SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT - Renouvellement de la convention de prestations intégrées

Par délibération du 06 juin 2012, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-XDEMAT créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, et rejoint ensuite par les départements de l'Aisne, la Haute-Marne, La Meuse, La Meurthe et Moselle et les Vosges afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme XMARCHES, XACTES, XPARAPH, XFLUCO, XCONVOC, XELEC, XSMS,

A cette fin, il a acheté une action de la société, désigné son représentant au sein de l'Assemblée générale, approuvé les statuts de la société SPL-XDEMAT et le pacte d'actionnaires, signé une convention de prestations intégrées et versé chaque année, une cotisation à la société.

Cette convention arrivant à expiration le 31 décembre prochain, il convient pour continuer à bénéficier des outils de dématérialisation proposés par la société, de la renouveler en signant une nouvelle convention.

Les tarifs de base de SPL-XDEMAT n'ont pas changé depuis sa création et de nouveaux outils sont chaque année, développés pour répondre aux besoins de ses collectivités actionnaires.

Après examen du projet de convention proposé pour une durée de 5 ans, je prie le Conseil de bien vouloir approuver la signature de cette convention avec la société SPL-XDEMAT.

Il convient de rappeler que la Collectivité exerce différents contrôles sur la société :

- un contrôle direct via son représentant à l'Assemblée départementale,
- un contrôle indirect via le représentant au sein du Conseil d'administration de la société SPL-XDEMAT, de toutes les collectivités actionnaires, membres de l'Assemblée spéciale du département, désigné après les dernières élections municipales. Ce représentant exerce durant son mandat, un contrôle conjoint sur la société au titre de l'ensemble des collectivités et groupements de collectivités actionnaires situés sur un même territoire départemental (autres que le Département) qu'il représente.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-1, L. 1524-5 et L.

1531-1.

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-XDEMAT,

Vu le projet de convention de prestations intégrées,

Le Conseil municipal après examen, décide :

Vote Pour	Contre	Abstention	
9	0	0	

- d'approuver le renouvellement rétroactivement à compter du 1er janvier 2024, pour 5 années, de la convention de prestations intégrées entre la Collectivité et la société SPL-XDEMAT, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante dont le projet figure en annexe

Projet de courrier de Monsieur VIREY Eric, Président de l'AFR de Landreville

Monsieur le Maire fait lecture du projet de courrier à signer en commun avec l'AFR de Landreville et Commune destiné aux exploitants agricoles. La majorité des conseillers municipaux s'accordent pour s'opposer à signer le courrier, cela ne concernant que les chemins entretenus par l'Association foncière.

Commémoration du 11 novembre

La cérémonie aura lieu à 11h00 Place de la Mairie suivi du vin d'honneur au café de Landreville.

• Conseil des Ecoles

Monsieur le Maire résume la réunion du conseil des Ecole se tenant ce même jour ;

- 61 élèves sont comptabilisés pour cette rentrée 2023/2024 dont : 25 enfants à l'école Maternelle, 17 enfants à l'école primaire de Loches-sur-Ource CP— CE1 et 19 enfants à l'école Primaire de Landreville CE2-CM1-CM2.

Pour la rentrée prochaine 2024/2025, 64 élèves sont attendus dont : 25 enfants à l'école Maternelle, 18 enfants à l'école primaire de Loches-sur-Ource CP— CE1 et 21 enfants à l'école Primaire de Landreville CE2-CM1-CM2. Madame SIRI Laurence exercera sa dernière année en tant que Directrice des écoles du RPI de Landreville, Loches, Viviers.

La classe découverte neige de l'école primaire CE2, CM1 et CM2 aura lieu au Grand Bornand du lundi 18 décembre au vendredi 22 décembre 2023. Le transport sera mutualisé avec un collège Haut-Marnais.

Madame Chloé COUCHE remercie la commune pour la pose d'anti-pince doigts et l'achat des vélos bleus.

Station d'épuration

Monsieur le Maire informe du devenir incertain concernant la station d'épuration, des études et la réflexion d'un nouvel emplacement sont en cours d'instruction.

Vœux du Maire

Monsieur le Maire présentera ses vœux le jeudi 04 janvier 2024 à 18h30, un pot de départ est également prévu pour Madame Martine PHILIPS, Secrétaire de Mairie précédent à Madame ROUSSELET Justine, en retraite depuis le 1^{er} juin 2023 après 15 ans de services exemplaires auprès des conseillers et des habitants de la commune de Landreville.

Tour de table :

Clément ROBERT : La réunion de la section locale se tiendra dans la soirée du jeudi 09 novembre 2023. Avis sur l'accord d'un double sens sur la Rue de la Poste.

Anne PETITEAUX : Fumée de plastiques brulés détectée aux environ de la rue collin Monsieur.

La séance est levée à 22h00. Fait à Landreville, les jours, mois et an susdits

Secrétaire de séance,

LE DEDIN

D.THIEBAUT